

Moy tresredoubte J^r Le Prince d'Orange Comte de
Nassau roy. ensemble avecqz messrs Les Estats de
hollande et zellande, ayants veu la Sentence Arrestee
des Juges d'Amsterdam sur le cas susd^{it},
et sur leurs mesmes deliberees ny eulx eulx
autres resp^{ts} fins que (estant fort estonnez et
sans fondement) elle ne tend a aucune destruction
de paix, ou de tranquillitee, mais au contraire
pour faire plus grande destruction et desordr tant
entre nous de hollande et zellande que par
d'Amsterdam que entre Les Bourgeois et
Inhabitans d'icelle ville, d'autant que au
honneur d'icelle (comme toutes fois raisonnablement)
est assez donne a reconnoistre que Les Estats
Supremes d'icelle et esp^{rs} d'icel^l de Prince
et des Estats de hollande et zellande ont
leurs esp^{rs} estee telle que de vouloir diminuer
ou totalement aneantir l'authoritee de la
M^{te} ensemble d'icelle de la part d'Amsterdam et
respectivement par les autres articles ne peut on
comprendre fins que les parties mesmes
a les faire venir au port et aux limites
de la M^{te} ce que ne se peut autrement
interpréter fins que les Magistrats de la dite ville
revoient par tel moyen Anéantir la bonne grace
et affection de la M^{te} et aux fraiz de tous
les pays voisins par le desordr et totale Anéantir
de leur commun toujours intretenu leur
gouvernement et finally confusion de tant plus
qu'ils traitent si Indignement et Indistinctement
leurs propres Bourgeois qu'ils ne leur veulent
rendre la reputation de leurs limites, ne
que quasi Les ne peuvent Refuser à un usage
laquelle tyrannie plus que barbare et injurieuse
ne demostre pas seulement leur grande affectio

amies leurs souffrances. Mais donnez luy
requerant la veltite affectuos quez ont
sans faulxure les ar.^{es} de la parifirans
le Gaud et de haute bonne amitye et
aux les vivans quand les voyent d'afin
R. Irresponsablement leur remours sur les pms

Et tout considéré, avoient les p^{es} p^{es}
aux les Estatz d'ollande et zelande bonne
et juste vraye de s'esperer que ces p^{es}
de p^{es} me tendroient à la confirmation de ces
vays de Gaud, mais veltot de remarquer des
p^{es} p^{es} p^{es} p^{es} et de mesmes requier
vraye grande p^{es} p^{es} pour aultant q^e p^{es}
foume h^{es} p^{es} à l'ap^{es} d'icelle et p^{es}
de tout respect de l'ap^{es} p^{es} p^{es}

Meantmoins pour vnefois aider les bons bourgeois
et habitants de la mesme ville d'Amsterdam
qui es ne me sont aultement responsables, pour
des p^{es} p^{es} p^{es} p^{es} et d'icelles
et d'icelles avec l'entree vraye d'icelle
leurs amies p^{es} et prosperte ne qu'icelle
l'entree et vraye d'icelle et d'icelle de p^{es}
d'icelle et d'icelle Estatz d'ollande et zelande
Si sont les contents de mesme bar toutes man
p^{es} p^{es} et de p^{es} p^{es} et leur p^{es}
vne d'icelle avec pour p^{es} totalement
vraye, et vne ne d'icelle que
toutement que les p^{es} de l'ap^{es} p^{es}
tellement de vne à leurs bourgeois
de la p^{es} p^{es} et leurs p^{es}
sans aultres scandale, et que à vne vne
vays et vraye vne p^{es} p^{es}
tant ammoder vne toute p^{es} que de p^{es}

du comte susd. et de ce que relig. de l'aid.
Relig. Reformée n'auroit aucune glose ou
différence es limites de l'aid. susd.

Quoy que l'aid. parifiativus faite à l'aid. soit
quiescablement soignée et entretenue es tous les
autres points et br.^{es} et que du surplus susd.
es tous les autres points susd. foyront se bul.
relig. de la Relig. Reformée que les autres
vins et toute autre tranquillité vint et
dominion de bourgeoisie et privilèges come à tous
bons et loyaux bourgeois et compatriotes appartenent.

Fait le xx^e jour de May 1777. des mains de
M^{re} Paul Buis et praprié de l'aid.
de l'aid. et y a este fait M^{re} de l'aid.
de l'aid.